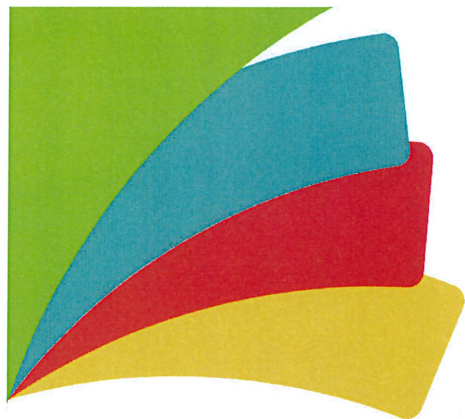




# CHARTRE UN SERVICE CITOYEN POUR TOUS LES JEUNES

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE ..... *Neuprè* .....

Notre commune soutient la création d'un Service Citoyen accessible à tous les jeunes de Belgique. Le Service Citoyen transmet aux jeunes l'envie de vivre en société et de participer à sa construction, notamment au niveau de la vie locale et des communes.

**Nous nous accordons et soutenons ensemble  
les Principes fondamentaux suivants :**

## **Une vraie étape de vie**

Le Service Citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.

## **Un Service Citoyen accessible à tous les jeunes**

Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.

## **Au service de missions d'intérêt général**

Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.

## **Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture**

Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.

## **Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel**

Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.

## **Un temps reconnu et valorisé**

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurances, ...).

## **Un dispositif fédérateur**

Soutenu et mis en œuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en œuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises...

**Sur base de ces Principes fondamentaux, nous nous mobilisons pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé à grande échelle en Belgique.**

Signature du Bourgmestre

Sceau de la commune

V. DEFRANG - FIRKET

Signature du Collège échevinal  
/Conseil communal



Le Directeur général,



*Xavier-Yves CLEMENT*

Plateforme pour le Service Citoyen asbl  
Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles +32 2 256 32 44  
[www.service-citoyen.be](http://www.service-citoyen.be)